

NOUS CONTACTER

SOINS ASSISTANCE



1RUE ALBERTCOHEN,LEPLEINOUEST BÂT C
13016 MARSEILLE



9H / 17H



association@soins-assistance.org



www.soins-assistance.org



04 96 20 66 66



HOSPITALISATION À DOMICILE

Secteur Marseille

04 96 20 66 88

Secteur Côte Bleu et Sud-Est de l'étang de Berre

04 96 20 66 70



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Secteur 3e, 8e, 9e, 10e, 11e arr. Marseille

04 96 20 66 85



SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

Secteur Marseille

04 96 20 66 80



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



NOUS INTERVENONS
DANS VOTRE SECTEUR



EXPÉRIENCE ET QUALITÉ
dans le maintien à domicile

Assurer un maintien à domicile de qualité est notre devise!
Quelle que soit votre situation, SOINS ASSISTANCE vous propose la
solution la plus adaptée à vos besoins.

QUI SOMMES-NOUS ?

Crée en 1982, **Soins Assistance**, rattachée aux établissements du groupe ALMAVIVA Santé depuis 2026, est une **association** spécialisée dans le maintien à domicile qui offre une prise en charge globale et transversale grâce à **ses trois services** :

L'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

permet d'assurer à votre domicile des soins techniques de niveau et de qualité hospitalière sur une période limitée mais renouvelable en fonction de l'évolution de votre état de santé.

L'**HAD** intervient exclusivement sur prescription médicale et avec l'accord de votre médecin traitant.

Le SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

permet de recevoir chez vous des soins infirmiers, d'hygiène et de confort.

Le **SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)** permet une aide à l'autonomie, une aide à la vie quotidienne, un accompagnement véhiculé et une présence de nuit.

AU PLUS PRÈS DE VOUS

L'association **SOINS ASSISTANCE** dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de près de 200 salarié(e)s à votre service :

- Médecins coordonnateurs
- Secrétaires médicaux
- Cadres de Service
- Infirmier(e)s de liaison et de coordination
- Infirmier(e)s spécialisé(e)s en Douleur et Hygiène
- Infirmier(e)s de Jour / Nuit
- Préparatrice en pharmacie
- Aides soignantes
- Psychologue
- Diététicienne
- Assistant(e)s social(e)s
- Responsables de secteurs
- Auxiliaires de vie / Gardes Soins Palliatifs
- Aides à domicile / accompagnateurs véhiculés
- Agents logistiques
- Personnels administratifs

LES FINANCEMENTS

HAD : HOSPITALISATION À DOMICILE

La prise en charge est soit de 100% soit de 80% avec complément par une mutuelle, l'aide médicale ou le patient lui-même. Le patient est donc pris en charge par les divers organismes payeurs, et sans aucune avance de frais s'il possède une complémentaire santé.

SSIAD : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le forfait soins est intégralement pris en charge par les caisses d'assurance maladie de tous les régimes pour les assurés et leurs ayants-droit.

SAD : SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

Évaluation de vos besoins à domicile.

Aide et suivi du dossier d'aide financière (CD13, CARSAT, MDPH...). Vous avez la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt immédiate égale à 50% du tarif horaire de l'intervention ou d'un crédit d'impôt.